

# BULLETIN MUNICIPAL

## MARGERIE-CHANTAGRET



Les personnalités et les enfants lors de la journée d'inauguration du 25 juin 2005

Numéro 15 - 2005

## LE MOT DU MAIRE

Notre nouvelle école va être fonctionnelle à la prochaine rentrée scolaire.  
Un très grand chantier pour notre petite commune, mais qui fait suite à d'autres réalisations importantes. En voici un aperçu global :

- **Eglise** :  
21 avril 1862 : pose de la première pierre
- **Presbytère** :  
5 janvier 1873 : le Conseil municipal décide de faire construire un presbytère  
18 septembre 1879 : le presbytère est terminé
- **Ecole** :  
15 mai 1881 : le Conseil municipal décide de construire une maison d'école  
L'emplacement de l'école actuelle est choisi  
9 novembre 1883 : le groupe scolaire en construction brûle ; il est reconstruit
- **Eau** :  
1955 : arrivée de l'eau à Margerie ; une fontaine est installée sur la place du village  
1<sup>er</sup> janvier 1995 : La commune reprend la gestion de l'eau potable en régie directe Nouveaux captages : « les Grandes Sagnes » Gumières  
2002 : captages complémentaires « Les Marais » Gumières
- **Assainissement**  
22 mars 1964 : le Conseil municipal choisi le technicien pour l'assainissement du bourg  
A ce jour 15 habitations ne sont pas reliées aux différents réseaux publics
- **Salle des fêtes – mairie**  
20 novembre 1971 : le Conseil municipal décide d'acquérir une parcelle de terrain en vue de la construction d'une salle des fêtes
- **Terrain de sport**  
2 juin 1984 : le Conseil municipal décide d'acquérir une parcelle de terre pour la réalisation d'un terrain de sport
- **Réaménagement du Bourg**  
1998 - Début de l'aménagement du Centre Bourg  
2000 - Aménagement de la place de la mairie  
2004 - Aménagement de la place de l'église et de la RD5 – direction Saint-Jean-Soleymieux
- **Rénovation aménagement du presbytère**  
Début des travaux courant 2006

Tout cela a amélioré l'environnement et permis aux habitants d'accéder au confort.  
Mais cela ne suffit pas. Pour que la vie collective soit vraiment agréable, il faut de la convivialité.

Un très bel exemple a été donné avec le chantier de la nouvelle école : les enseignants et les parents d'élèves ont activement participé au projet ; l'ensemble de la population a pu consulter les plans lors de la cérémonie des vœux de 2005 et apprécier les réalisations durant les Portes ouvertes du 6 janvier 2006, et elle est venue nombreuse ce qui prouve son intérêt pour les affaires publiques.

Continuons dans cette voie, un petit effort de chacun pour un cadre de vie encore plus agréable, respectons l'environnement, égayons nos maisons par quelques fleurs qui viendront compléter le fleurissement communal.

Tous ensemble participons à la vie de notre village.

Marcel Faure

## SOMMAIRE

- Le Mot du Maire	P. 1
- Sommaire	P. 2
- Informations générales	P. 3 - 5
• Permanences à la Mairie	
• Secrétariat de Mairie/Bibliothèque	
• Ludobus	
• A.D.S.L.	
• Taux 2005 des taxes locales directes	
• Tarifs communaux 2006	
• Budget primitif 2005	
- Journée d'inauguration	P. 6
- La Nouvelle école	P. 7
- Restructuration du presbytère	P. 8
- Recensement complémentaire	P. 9
- Plan Local d'Urbanisme	P. 10
- Vivons ensemble	P. 11 - 12
- Etat civil	P. 13
- Communiqués	P. 14 - 15
• La Gendarmerie recrute	
• TL 7 La Télé qui parle de vous	
• La Maison départementale des Personnes handicapées	
• Université Jean Monnet Saint-Etienne	
- La Représentation du territoire communal	P. 16 - 19

## INFORMATIONS GENERALES

### - Permanences à la Mairie :

- Maire : mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous
- Adjoint : samedi de 9h à 11h à tour de rôle (tableau affiché en mairie)

### - Secrétariat de Mairie/Bibliothèque

- mardi de 16h à 19h
- jeudi de 9h à 11h
- samedi de 9h à 11h

### - Ludobus

Depuis septembre 2005, deux ludobus sont en service sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Les particuliers, assistantes maternelles, communautés et associations peuvent y louer de nombreux jeux et jouets de toutes sortes (1900 actuellement)

Les tarifs sont les suivants :

	Particuliers	Assistants maternelles	Collectivités Associations
<b>Abonnement</b>			
pour 1 an à compter de la date anniversaire	8,10 €	Gratuit	8,10 €
<b>Caution</b>			
Remboursée à la résiliation de l'abonnement	16,20 €	16,20 €	16,20 €
<b>Location par jeu</b>		pour 3 semaines	pour 2 mois
<b>1 étoile</b>	1,30 €	Gratuit	0,65 €
<b>2 étoiles</b>	2,50 €	Gratuit	1,25 €
<b>3 étoiles</b>	3,60 €	Gratuit	1,80 €
<b>Pénalité de retard par jeu</b>		<b>21<sup>ème</sup> jour</b>	<b>&gt; 2 mois</b>
<b>Par jour</b>	0,40 €	0,40€	0,40 €

Les prochains arrêts dans notre commune sont prévus les mardis 28 février, 21 mars, 11 avril, 2 et 23 mai, 13 juin, de 16 heures à 17 heures, devant la mairie.

### - ADSL

L'installation de l'A.D.S.L. a été réalisée dans notre commune en septembre 2005. C'est dire que l'on bénéficie désormais d'Internet en haut débit, ce qui accroît la vitesse de manière très agréable.

La mairie et l'école ont été équipées : elles disposent l'une et l'autre d'un accès illimité, pouvant donc utiliser sans contrainte de temps le courrier électronique et les multiples sites d'information.

- Taux 2005 des taxes locales directes

- Taxe d'habitation ..... 8,24% ( 8,14 en 2004)
- Taxe foncière (bâti) ..... 13,92% (13.82 en 2004)
- Taxe foncière (non bâti) ..... 35,02% (sans changement)
- Taxe professionnelle : elle est perçue par la Communauté d'Agglomération  
11,02% (9,47% en 2004).

- Tarifs communaux 2006

• Salle des fêtes

Habitants de la commune ..... 160 €

Résidents hors commune ..... 270 €

Restaurants de la commune ..... 160 €

Associations cantonales ..... 85 €

Caution ..... 500 €

Une location gratuite par an pour chaque association de la commune et pour le groupement des Classes

• Salle des associations

(pour des apéritifs ou des réunions de famille, sans possibilité de cuisiner)

Habitants de la commune ..... 35 €

Résidents hors commune ..... 70 €

• Eau potable (prix TTC) : augmentation de 3%

Participation à la construction d'un branchement ..... 751,45 €

Mètre linéaire au-delà de 15 mètres lors d'un branchement .... 2,25 €

Réouverture d'un branchement ..... 36,45 €

Caution pour locataire ..... 109,91 €

Abonnement annuel ..... 29,81 €

Location compteur appartenant à la commune ..... 9,94 €

Maintenance compteur appartenant à un particulier ..... 5,80 €

Prix de l'eau :

1<sup>ère</sup> tranche de 1 à 16 m<sup>3</sup> ..... 1,31 €

2<sup>ème</sup> tranche de 17 à 100 m<sup>3</sup> ..... 2,00 €

3<sup>ème</sup> tranche de 101 à 500 m<sup>3</sup> ..... 1,78 €

4<sup>ème</sup> tranche à partir de 501 m<sup>3</sup> ..... 1,13 €

• Assainissement (prix TTC) : augmentation de 3%

Raccordement à l'égout d'une construction nouvelle ..... 2 254,34 €

Abonnement annuel ..... 66,25 €

Prix par m<sup>3</sup> d'eau consommé

dans la limite des premiers 180 m<sup>3</sup> ..... 0,43 €

Base de consommation par an et par personne pour les foyers occupant une maison raccordée au réseau d'assainissement mais utilisant l'eau d'un puits : 25 m<sup>3</sup>.

Le nombre de personnes par foyer concerné est arrêté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cause

- Concessions cimetièrre : sans changement
  - Concession perpétuelle ..... 200 € /m<sup>2</sup>
  - Concession cinquantenaire ..... 110 € /m<sup>2</sup>

- Taxe locale d'équipement : 2% pour toutes les catégories d'immeubles

- Budget primitif 2005

- Budget relatif à l'Eau et à l'Assainissement (M49)
  - Exploitation ..... 123.340 €
  - Investissement ..... 141.961 € (sans emprunt)
- Budget relatif à tous les autres domaines (M14)
  - Fonctionnement ..... 241.640 €
  - Investissement ..... 861.904 € (dont 160.049 € d'emprunt)
- Budget du lotissement
  - Fonctionnement ..... 327.430 €
  - Investissement ..... 347.576 €

## INAUGURATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉCOLE

C'est en présence de nombreuses personnalités (Monsieur Pascal Clément, Ministre de la Justice Garde des Sceaux, Monsieur Jean-Claude Bironneau, Sous-Préfet de Montbrison, Monsieur Bernard Fournier, Sénateur, Monsieur Jean-François Chossy, Député, Monsieur Serge Vray, Conseiller général) que Monsieur Marcel Faure, Maire et son Conseil municipal ainsi que de nombreux habitants de la Commune se sont réunis ce samedi 25 juin 2005 pour l'inauguration de la place de l'église entièrement réaménagée, plus esthétique (parvis en granit, mise en valeur du monument aux morts), et plus fonctionnelle (réorganisation du stationnement, aménagement d'un espace vert).

Tout le monde s'est ensuite rendu sur l'emplacement de la future école. Les architectes ont présenté leurs plans aux personnalités. Compte tenu de la démographie en forte hausse, ce projet devenait nécessaire. La nouvelle école sera composée de quatre classes, maternelles et primaires, d'une salle d'évolution, d'une bibliothèque, d'une salle informatique, d'une cantine et d'une garderie.

C'est par le verre de l'amitié à la salle des fêtes que s'est clôturée cette journée.

Souhaitons aux futurs élèves de Margerie de profiter pleinement de ces nouveaux bâtiments et de son environnement pour bien travailler.



## LA NOUVELLE ECOLE

Les travaux ont été répartis en 15 lots, traités par marchés séparés.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 25 février 2005, 7 lots ont été déclarés infructueux. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé.

Pour information, les marchés attribués pour la totalité de cette opération s'établissent de la façon suivante :

LOT	INTITULE	ENTREPRISES	MONTANT HT
1	Terrassement - abords - VRD	CHAUT	47.129,56 €
2	Maçonnerie	ROUBI	304.892,65 €
3	Façades	C.F.F.	18.407,80 €
4	Charpente bois	MARTIGNIAT	53.428,10 €
5	Couverture-zinguerie	MARTIGNIAT	54.800,69 €
6	Menuiseries extérieures bois	M.D.F.	59.091,00 €
7	Stores	STORES ISOLATION	8.777,00 €
8	Serrurerie-métallerie	ROZIERES	34.009,90 €
9	Menuiseries intérieures	MEUNIER-MARNAT	19.099,00 €
10	Plâtrerie-peinture	CELLIER	86.068,39 €
11	Sols minces	GIROUDON	15.884,93 €
12	Carrelage-faïences	ARCHIMBAUD	20.439,07 €
13	Plomberie-sanitaire	BEALEM-PELLEQUER	18.500,00 €
14	Electricité	DREVET	51.227,00 €
15	Chauffage-ventilation	BEALEM-PELLEQUER	102.528,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>894.283,09 €</b>

En ce qui concerne l'acquisition du mobilier des classes, cantine, garderie, le choix des fournisseurs a été arrêté.

- Bureaux – chaises – tables – Etablissement Souvignet - Bonson. Une subvention a été demandée et accordée au titre de l'enveloppe cantonale d'aide de solidarité en faveur des Communes – programme 2005.
- Couchettes pour maternelle – jeux – divers : Etablissement MADEX - Le Chambon-Feugerolles. Une subvention a été demandée au titre de l'enveloppe cantonale d'aide de solidarité – programme 2006.

L'avancement des travaux respecte les délais définis au préalable.



## RESTRUCTURATION DU PRESBYTERE

Depuis le décès du père Poupon, une étude concernant la restructuration de l'ancien presbytère avait été lancée fin 2003.

Ce bâtiment vacant est implanté sur un agréable terrain clos de mur en pierre (situé à côté de l'église).

C'est le projet de Monsieur Raymond Cigolotti de Saint-Bonnet-le-Château qui avait été retenu parmi les cinq architectes contactés. Ce projet a été différé pour donner priorité à la construction d'une nouvelle école.

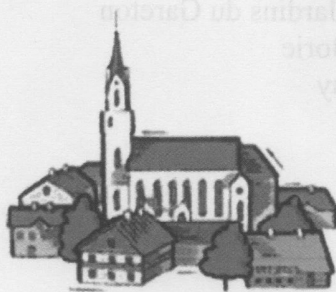
Les travaux projetés ont pour objectif de restaurer ce bâtiment et d'y aménager **deux logements locatifs en Duplex** (de type F4 et F3), confortables, tout en conservant au bâtiment son caractère. La partie de terrain situé sur la façade d'entrée sera réaménagée et végétalisée ainsi que la partie du terrain côté sud. Les bâtiments annexes seront réhabilités (charpente, couvertures, façades et dallage) et utilisés en garage et rangements pour une partie et en dépôt chaufferie pour la partie accolée au bâtiment principal.

Les façades seront piquées et rejointées (à l'exception de la façade sud en bon état).

Par délibération en date du 06/01/2005, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général au titre de grosses réparations aux bâtiments communaux non scolaires.

Le 21/11/2005, le Conseil Général nous informait que la Commission permanente a décidé d'allouer à notre commune une subvention de 110 506 euros pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements.

Cette subvention a été calculée au taux de 60% sur une dépense subventionnable retenue de 184 176 euros.



## RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

Le recensement complémentaire de la population a été réalisé en octobre 2005.

Un recensement général avait été effectué pour l'ensemble de la France en 1999 (Margerie comptant alors 521 habitants). Cela ne se pratiquera plus de la même manière, le recensement se faisant désormais en continu, un certain nombre de communes étant concerné chaque année (ce sera 2007 pour nous).

Comme, d'évidence, nous étions de plus en plus nombreux, le Conseil municipal a décidé, le 20 mai 2005, de ne pas attendre 2007 et de faire un recensement complémentaire qui déboucherait sur l'augmentation de certaines subventions.

En quoi consiste cette opération ?

On prend en compte les seuls logements neufs ou en cours de construction :

- logements neufs : leurs occupants sont recensés sauf s'ils habitaient déjà dans la commune le 8 mars 1999.

- logements en cours de construction : ils sont retenus à la double condition que le permis de construire ait été accordé et que les fondations soient faites. On accorde alors à la commune quatre habitants fictifs.

Les deux résultats obtenus sont ajoutés à celui de 1999 et ce total correspond à la nouvelle population officielle.

Il est de 690 se décomposant ainsi :

• Recensement de 1999		521
• Logements neufs		105
- Le Bourg	12	
- Gareton	1	
- Le Clos du Gareton	17	
- Le Bret	2	
- La Borie	6	
- Rossigneux	37	
- La Pazaude	24	
- Chassagneux	2	
- Le Garet	4	
• Logements en cours de construction		64 (fictifs)
- Le Bourg	16	
- Gareton	8	
- Les Jardins du Gareton	32	
- La Borie	4	
- Bussy	4	

# PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune poursuit la révision du P L U, autrefois appelé P O S (Plan d'Occupation des Sols).

A ce jour, le P A D D (plan d'aménagement de développement durable) et le règlement vont être arrêtés. Le Conseil municipal devra délibérer courant février 2006 pour approbation.

Le souci du Conseil municipal a été tout au long des réunions de travail d'harmoniser

- les zones constructibles en tenant compte des raccordements aux réseaux :

- eau
- assainissement
- E D F
- Télécom

- l'espace agricole
- les espaces publics
- les espaces naturels

En effet pour permettre à tout un chacun de vivre dans les meilleures conditions, la maîtrise du sol est nécessaire pour maintenir l'équilibre des différentes zones.

Pour ce faire, toutes les réunions de travail ont regroupé les représentants des administrations et divers organismes : Directions de l' Equipement, de l'Agriculture, DDASS ...

Après un délai de trois mois consacré à la consultation des Services départementaux, l'enquête publique sera lancée où chacun pourra s'adresser au Commissaire enquêteur.

Le PLU définitif devrait être effectif fin 2006.

De 1 <sup>er</sup> mars au 30 avril	De 1 <sup>er</sup> juin au 30 juin	De 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 février
INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Non propriétaires	Propriétaires	Propriétaires	Propriétaires

## VIVONS ENSEMBLE

### Bruits :

Suivant une circulaire préfectorale du 16 mai 2000, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que **tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécaniques** ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8H30 à 12h et de 14H30 à 19H30**

**Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H**

**Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H**

### Animaux :

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Nous rappelons l'interdiction de laisser divaguer les chiens sous risque de mise en fourrière.

### Ecobuage – Emploi du Feu :

#### **Protection contre l'incendie de forêt – Réglementation de l'usage du feu**

Sont concernés : les feux d'écobuage forestiers – l'incinération de rémanents de débroussaillage agricole et de végétaux sur pied ou coupés – l'utilisation d'appareils producteurs de feu (appareils à flamme nue, barbecue, cigarettes etc ...)

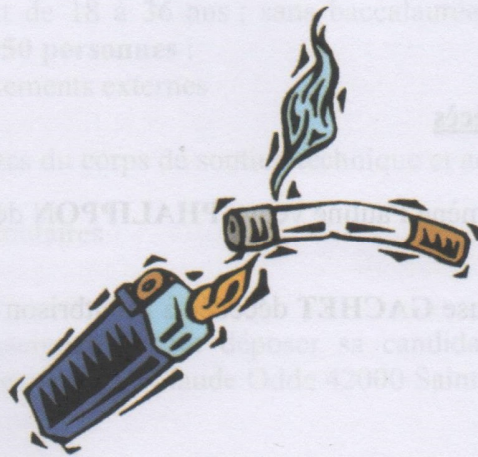
Période d'interdiction :

QUI ?	Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 avril	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 juin	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 28 février
Propriétaires ou Ayants droit	<b>INTERDIT</b>  dans l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des forêts, bois...	<b>AUTORISE</b>  avec demande obligatoire au Maire	<b>INTERDIT A TOUS</b> Y compris propriétaires ou ayants droit  De fumer dans l'intérieur et jusqu'à 400 m des forêts, des bois, forêts, plantations, landes, maquis etc. ainsi que sur les routes et les chemins ou sentiers qui les traversent ou en suivent la lisière. D'utiliser tout appareil producteur de feu à flamme nue, (y compris allumettes ou briquets), de jeter des restes incandescents ou non de cigares, cigarettes...	<b>AUTORISE</b>  avec demande obligatoire au Maire
Non propriétaires	<b>INTERDIT</b>	<b>INTERDIT</b>	<b>INTERDIT</b>	<b>INTERDIT</b>

Demandes obligatoires d'incinération :

Toutefois une déclaration d'intention doit être adressée à la mairie 5 jours francs avant le début des travaux de brûlage. Un récépissé de déclaration sera délivré par le Maire accompagné des prescriptions techniques à respecter. Une copie de la demande et du récépissé sera adressée par le Maire au commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Jean-Soleymieux et au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire.

La prudence est également de rigueur à proximité des maisons d'habitation et de toutes constructions artisanales, agricoles ...



## ETAT CIVIL

### Naissances

**FALCONNET** Zia à Montbrison le 1<sup>er</sup> mars

**SAHUC** Camille Christelle Jeanne à Saint-Priest-en-Jarez, le 29 mai

**EYRAUD** Astrid à Montbrison, le 8 août

**POIZAT** Alexis Jean à Saint-Priest-en-Jarez le 6 novembre

**BAYLE** Maxence Tom Louis à Saint-Priest-en-Jarez le 22 novembre

**TAPIA** Lola à Saint-Etienne le 24 novembre

### Transcriptions de Décès

**VEAUX** Marie Philomène Pauline veuve **PHALIPPON** décédée à Montbrison le 27 février

**BASSET** Juliette épouse **GACHET** décédée à Montbrison le 5 octobre

### Décès

**NEEL** Joseph Louis le 22 avril

**VIAL** François Christian le 13 septembre

### Mariage

**TAPIA** Jean-Louis et **BERNE** Valérie Christiane Martine le 25 juin

### HORS ETAT CIVIL

Veuillez nous excuser si oublié

**MONTET** Joseph décédé à Saint-Bonnet-le-Château

## COMMUNIQUES

### LA GENDARMERIE RECRUTE

Une « **force humaine** » de **100 000** hommes et femmes, épanouis et motivés au service d'une cause juste : la lutte au quotidien contre l'insécurité.

Un **large choix de métiers** adaptés à toutes les compétences et à tous les niveaux, reconnus et appréciés par la population, ouverts au dialogue, à l'esprit d'équipe et à l'évolution des techniques les plus modernes.

Un **statut militaire** qui donne accès à de nombreux avantages notamment la sécurité de l'emploi, des plans de carrière valorisants, 9 semaines de permissions, une réduction de 75% sur les tarifs SNCF, un logement de fonction concédé à titre gratuit ...

Un recrutement permanent de 18 à 36 ans ; sans baccalauréat à bac + 5. La gendarmerie recrute en 2006 **plus de 9550 personnes** :

- officiers issus de recrutements externes
- gendarmes de carrière
- sous-officiers spécialistes du corps de soutien technique et administratif
- aspirants volontaires
- gendarmes adjoints volontaires
- réservistes

Pour obtenir plus de renseignements et déposer sa candidature, rendez-vous au bureau recrutement de la gendarmerie 16 rue Claude Odde 42000 Saint-Etienne – Tél 04 77 92 81 10 Gendarme GEANDEL.

### TELE 7

Télé 7, Télévision Loire 7, est la première chaîne locale gratuite, de proximité et disponible sur le réseau hertzien, 7 jours sur 7 – 24 h sur 24.

Elle émet sur l'ensemble de la Plaine et les Monts du Forez via le canal 52 et 41.

Voir, s'amuser, rencontrer, s'instruire, danser, chanter, rire, bouger, écouter ...

OUI, mais tout cela dans la Loire !

En effet, tous les jours dès 19H30, vous pourrez découvrir l'actualité de vos communes ainsi que différentes rubriques : le patrimoine, la culture, l'économie, les loisirs, la météo,

le sport ...

TL7, c'est la télé proche de vous, qui parle de vous !

Elle émet dans vos villes et villages, vous pouvez la recevoir gratuitement en réglant votre téléviseur.

Pour plus d'informations : [tl7@tl7.fr](mailto:tl7@tl7.fr) ou 04 77 36 54 54

**LA MAISON DEPARTEMENTALE  
DES PERSONNES HANDICAPEES  
(MDPH)**

Créée par la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des personnes handicapées se met en place dans chaque département avec pour missions principales :

- **l'accueil, l'information, le conseil** à la personne handicapée et à sa famille,
- **l'aide à la définition du projet de vie** de la personne handicapée,
- **l'accompagnement et la médiation,**
- **La mise en œuvre du droit à la compensation du handicap :**
  - l'élaboration du plan personnalisé de compensation,
  - l'attribution des prestations et le suivi de la compensation,
  - la gestion du fonds départemental de compensation,
  - la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie (qui remplace la COTOREP et la CDES).

**Mise en place et animée par le Conseil général de la Loire, la  
Maison départementale des Personnes Handicapées associe :**

- le Conseil général
- l'Etat
- les organismes de protection sociale
- les associations

Pour se renseigner, retirer et déposer un dossier, s'adresser  
23 rue d'Arcole, 42000 Saint-Etienne ou téléphoner au 04 77 49 91 91

**UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT-ETIENNE**

Si vous êtes porteur d'un projet de création d'activités en milieu rural (artisanat, commerce, agriculture, tourisme ...) l'Université Jean Monnet Saint-Etienne vous propose de l'aide et une formation continue.

La prochaine session devrait débuter en novembre 2006.  
Des plaquettes seront mises à disposition en mairie en avril 2006.

Vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :

Université Jean Monnet Saint-Etienne  
Formation continue  
21 Rue Denis Papin  
42023 Saint-Etienne cedex 2  
Tél 04 77 43 79 36



## LA REPRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Créée par la Révolution et l'Empire, la représentation du territoire communal, plus connue sous le nom de cadastre, a perduré jusqu'à nos jours, en se transformant au fil du temps.

### PLAN PAR MASSES DE CULTURE

« Le plan aquarellé de Margerie-Chantagret, daté du 2 frimaire an XII (24 novembre 1803) est l'œuvre du géomètre en chef Dulin et de l'arpenteur Maigret. Il a été réalisé en application de l'arrêté du 12 brumaire an XI (2 novembre 1802) qui prévoyait la confection pour quelques communes (2 par arrondissement) de plans cadastraux par masse de culture sans distinction de parcelles. Ils devaient servir de référence à l'administration et lui permettre d'en déduire pour les autres communes la valeur de la terre et de fixer le montant de l'imposition. Ainsi allait se trouver satisfaite une vieille demande des intéressés : sous l'Ancien Régime, les propriétaires fonciers avaient réclamé la confection d'un cadastre qui devait assurer une plus juste répartition de la Taille, et les cahiers de doléances de 1789 lui avaient fait une place de choix dans leur revendication.

Le plan par masses de culture de Margerie appartient donc à la première génération des plans cadastraux napoléoniens. Ils devaient s'avérer d'un maniement difficile et furent abandonnés au profit d'un cadastre général parcellaire (loi du 15 septembre 1807). Ils n'en constituent pas moins une source de tout premier plan de l'histoire patrimoniale par l'image qu'ils donnent des paysages ruraux d'il y a deux cents ans.

Les Archives Départementales de la Loire en conservent une centaine, dont une trentaine superbement aquarellés, qui concerne essentiellement le Montbrisonnais.

Le territoire communal représenté diffère sensiblement du territoire actuel, notamment dans sa partie occidentale où ses limites ne dépassent guère le pic de Bussy et laissent en dehors les villages de La Goutte, du Rousset et du Soleillant, alors rattachés à la commune (disparue) de La Montagne-en-Lavieu.

Il est divisé en trois sections longitudinales (le cadastre parcellaire ne reprendra pas cette division) divisées en parcelles dont la numérotation renvoie aux natures de cultures et non à des comptes de propriétaires. Il offre l'image d'un plateau peu accidenté – Suc de Bussy – qu'entaillent au nord les ruisseaux de Malval et de Buchae et que limitent en partie les « vallons » de la Curraize et de la Mare. Il est l'objet d'une mise en valeur poussée, sa plus grande partie étant consacrée aux terres labourables (jaune pâle) ourlées de longs filets (vert pomme) de prairies alors que les pâtures (vert guilloché) et bois (vert foncé) sont rares. Quelques vignes s'accrochent aux pentes de la partie orientale (rose). On relève enfin la présence d'un verger à Chantagret et d'un autre à Margerie, où l'étang, (mare ou goure) est bien visible.

La population de Margerie compte alors 344 habitants (recensement du 1<sup>er</sup> janvier 1806). Elle se disperse en de multiples hameaux, bien reliés entre eux par un réseau dense de chemins ruraux.

Il donne au territoire communal, par le maillage serré qui l'enserme, l'image d'un espace parcouru par une activité d'échanges et de relation plaine – montagne, qui fait de Margerie un important carrefour ».

Henri Gerest  
Professeur agrégé  
Docteur en histoire



Plan par masses de culture  
de la commune de Margerie-Chantagret, an XII  
(Archives départementales de la Loire PPL 57)

Cliché ADL reproduit avec l'aimable autorisation du Conseil général de la Loire

## DASTRE

Le premier véritable cadastre institué en 1807 est connu sous le nom de « cadastre napoléonien » même si sa réalisation s'est poursuivie durant plus de vingt ans. Celui de Margerie figure parmi les premiers puisqu'il date de 1813.

Sous sa première forme, le cadastre comprend :

- un plan : la commune étant découpée en sections (il existe quelques communes à section unique), ce plan comporte une ou plusieurs feuilles par section et un plan d'assemblage. Il n'est pas mis à jour.

- un état de section : à l'intérieur de chaque section désignée par une lettre majuscule (A et suivantes) les parcelles sont numérotées (de 1 à l'infini). L'état de section donne pour chaque section la liste numérique des parcelles avec de nombreuses indications : le nom et prénom du propriétaire, nature du bien (maison, terre, vigne ...), superficie, etc. Il n'est pas non plus tenu à jour.

- une matrice des propriétés foncières (bâties et non bâties) : elle donne la liste

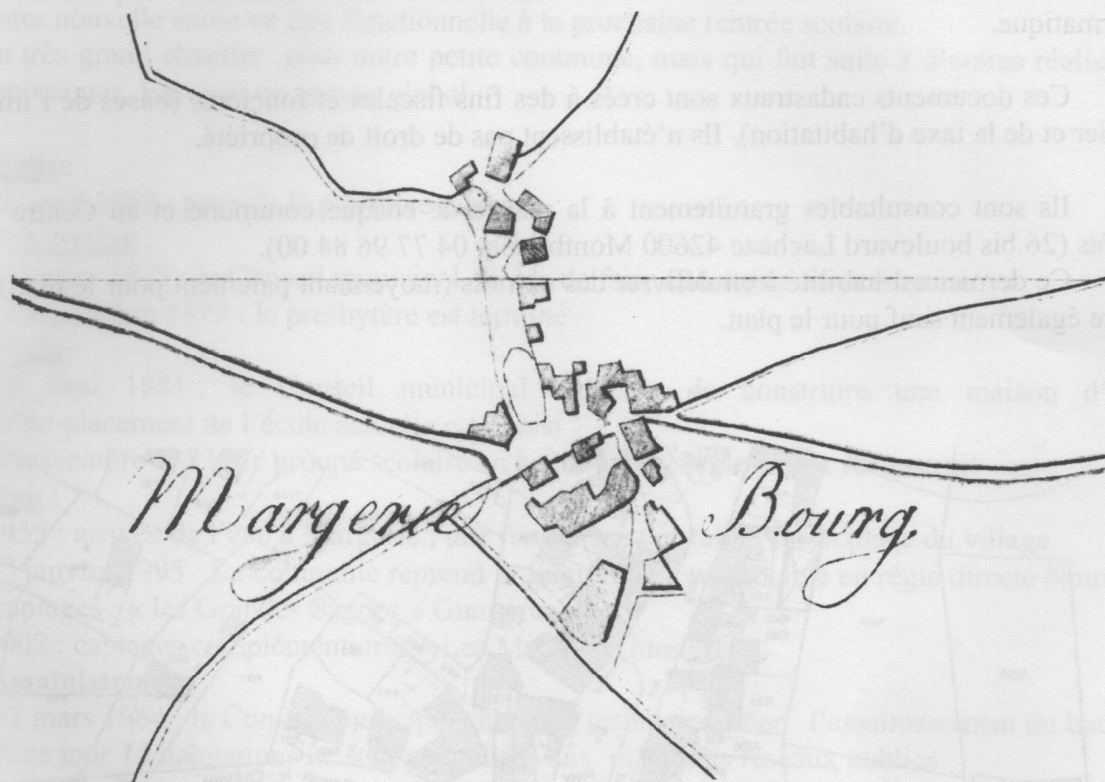


Tableau d'assemblage du Plan cadastral parcellaire  
de la commune de Margerie-Chantagret  
terminé sur le terrain le 20 décembre 1813  
par Monsieur Granjon géomètre de 1<sup>ère</sup> classe

La rénovation générale de ce cadastre fut engagée en 1930 et rendu exécutoire d'office en 1955. Elle s'est faite par voie de « révision » (simple mise à jour du plan), de « renouvellement » (avec lever parcellaire neuf), de « réfection » (intervention d'une commission communale de délimitation des propriétés) ou, à partir de 1974, de « remaniement ».

Margerie a fait l'objet d'une « révision » en 1953, avec mise à jour en 1987.

Marcel Faure